



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté modificatif N° 21.1026 BAG
portant nomination des membres de la commission consultative
chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle
vivant
pour la région Bourgogne-Franche-Comté

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU l'arrêté n° 20-149 BAG du 29 juillet 2020 ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1 :

Est nommée, membre de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2022 et 2023, la personnalité qualifiée suivante :

Pour le collège danse :

En remplacement de Monsieur Laurent DEVEZE,
- Madame Laurence ROLLET, conseillère danse et chargée des relations publiques à la Filature, Scène nationale de Mulhouse

Article 2 :

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le

24 NOV. 2021

Fabien SUDRY
Fabien SUDRY